



LE SNUCLIAS/FSU SE MOBILISE POUR LA PROMOTION AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Le SNUCLIAS/FSU a décidé d'interpeller l'ensemble des députés-es de l'Assemblée Nationale et le Gouvernement sur le dispositif de promotion interne au grade de rédacteur territorial afin que les collègues concerné-es puissent bénéficier d'un avancement mérité et être ainsi justement reconnus-es dans leur qualification.

Le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 a en effet modifié l'article 3 du décret 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en introduisant une nouvelle voie d'accès en promotion interne par le biais de l'examen professionnel.

Cet élargissement des possibilités de nomination n'est prévu qu'à titre temporaire et doit s'achever le 1^{er} décembre 2011. A l'arrêt brutal de cette voie exceptionnelle d'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux s'ajoute un problème supplémentaire.

Au terme du 1^{er} décembre 2011, les lauréats des examens professionnels organisés depuis 2005 et qui n'auront pu être nommés à cette date perdront purement et simplement le bénéfice de la réussite aux épreuves en raison de la suppression de cette possibilité exceptionnelle voulue par le législateur. Il n'est pas normal de demander à des agents de passer un « examen pro » tout en sachant que ces mêmes agents ne pourront pas bénéficier de leur promotion! C'est pourtant ce qui se passe.

Ce sont plusieurs milliers de collègues qui sont concernés par cette situation : des agents ayant passés avec succès l'examen professionnel mais qui ne pourront jamais être nommés si rien n'est fait d'ici là !

Aussi afin de reconnaître la valeur professionnelle et les efforts réalisés par les lauréats-es de l'examen professionnel, il est fondamental de permettre l'intégration directe sans quota des agents concernés pour favoriser leur accession au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Mais la prorogation du dispositif est également incontournable compte tenu de l'urgence de la situation!

Des milliers d'agents de la Fonction Publique Territoriale vont-ils rester sur le carreau ?

Contact : Didier BOURGOIN Secrétaire général - 06.80.32.33.27